

Saison de chasse 2018-2019

La période de chasse a été ouverte par arrêté préfectoral le 9 septembre 2018 et se terminera le 28 février 2019.

La commission « Forêt » rappelle quelques informations pratiques pour permettre une cohabitation sereine entre les différents « utilisateurs » de nos forêts, qu'ils soient chasseurs, exploitants forestiers, promeneurs, cavaliers, VTTistes, ramasseurs de champignons,

Jours de chasse

- Les jours de chasse autorisés dans la commune sont les mardis, jeudis, samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés.
- Particularité : la chasse au chamois se pratique sur la propriété privée de l'Oursière (St Martin d'Uriage / Revel) mais aussi dans la zone communale enclavée entre Chamrousse et le domaine de l'Oursière. Dans ces zones (et uniquement celles-ci) la chasse au chamois est autorisée et se pratique les lundis, mercredis et samedis.
- Par arrêté préfectoral les vendredis sont des jours sans chasse qu'ils soient fériés ou non.

Zones de chasse

- La forêt privée de l'Oursière est réservée à la chasse par le propriétaire et donc interdite à toute autre activité (sauf le sentier qui conduit à la cascade de l'Oursière).
- Un arrêté de protection du biotope a été pris par le Préfet au niveau de la tourbière et de l'étang du Marais des Seiglières. Toute activité est interdite sur cet espace : chasse, randonnée, ...
- Il existe une réserve de chasse dans la commune, dans laquelle la chasse est strictement interdite dans l'intérêt de la conservation générale du gibier et de la faune sauvage : cette zone est située au niveau du parking de la Gaffe.
- Deux zones de protection, où les chasseurs ont la possibilité de pénétrer avec les chiens mais sans arme, sont délimitées : l'une autour du Marais des Seiglières, l'autre au-dessus d'Uriage côté Villeneuve.

Sécurité : les bonnes pratiques

- . Rester au maximum sur les sentiers balisés, les chasseurs risquent moins d'y être surpris par une présence.
- . Si l'on constate être entré dans une zone de chasse, ne pas se cacher, au contraire faire en sorte d'être vu par les chasseurs.
- . Privilégier habit et sac voyants : couleur vive, bandes fluorescentes ...